NOVALAISE
entre lac et montagne

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 4 septembre 2018 – 19H30
Sous la présidence de Monsieur Denis GUILLERMARD

Présents :
Mesdames GERFAUD-VALENTIN Mireille - GUILLAUD Isabelle – GUILLOT Véronique - JULIEN Anne-Marie - LAUDE Catherine - PERRIER Lysiane - SCHWARTZ Martine –
Messieurs CHARPINE François - DIEZ Stéphane - GAUTIER François - GROS Gilles - MILLION Robert - PLOUZEAU Alain.

Excusés : COTTAREL Nicole (pouvoir à M. GUILLERMARD) - PUGNOT Marie (pouvoir à Mme GERFAUD-VALENTIN) - TAVEL Claudine (pouvoir à M. CHARPINE) – DAMIAN-TISSOT Patrick (pouvoir à M. GROS) - LOPEZ François

Secrétaire de séance : François CHARPINE

ORDRE DU JOUR

Intervention de Monsieur DAMOUR, pour présentation de son projet d'agrandissement du magasin SPAR :

Monsieur DAMOUR estime que la surface actuelle du magasin SPAR ne permet plus d'accueillir sa clientèle dans les meilleures conditions notamment pendant la période estivale ou l'affluence est forte. La population de Novalaise et de ses environs et aussi en hausse.

Il propose donc de porter la surface de vente actuelle de 280 m² à 600m² ce qui aura pour effet d'augmenter le nombre de références, et les stocks magasin.

François Charpine interroge Mr Damour au nom de Claudine Tavel en charge de la commission commerce :

L'agrandissement de la surface de vente permettra-t-il une meilleure déambulation dans le magasin ?

Mr DAMOUR répond que le magasin présentera une allée centrale de 180 cms et que les espaces entre les allées passeront de 70 à 90 cms, le magasin sera en phase avec les normes de sécurité et l'accueil notamment des personnes à mobilité réduite.

Envisagez-vous d'ouvrir de nouveaux rayons, boulangerie, boucherie, fromagerie ?

Mr Damour répond que l'agrandissement lui permettra notamment d'agrandir le rayon liquide sur la période estivale, il évoque un rayon bio et l'augmentation des produits locaux dans ses rayons.
Il nous répond également que vu l'avancement du projet il ne sait pas encore si ce type de rayons pourrait être présent après l'agrandissement.

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 3 juillet 2018 : Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- Compte-rendu des commissions :

  - Urbanisme : Un bulletin d'informations va être distribué à la population pour l'informer de l'avancement du projet de révision du PLU.

  - Travaux : Les travaux sur la route de la Crusille se terminent avec la mise en place de la signalétique haute et de l'éclairage public.
    Des travaux de marquage au sol seront entamés après validation des devis demandés par la commission.

  - Culture & Communication : Un film a été réalisé sur « Le festival des cabanes », il est désormais en ligne sur le site internet de la commune.

  - Associations : Le forum des associations s'est déroulé le 08 septembre en présence de 33 associations du secteur dans une ambiance comme toujours très conviviale.

  - Commerce & Artisanat : Projet d'agrandissement du magasin SPAR, voir plus haut et point II.2

I FINANCES

I.1 Admission en non-valeur – comptabilité M4 / Pré Argent

Le comptable du Trésor n'ayant pas pu procéder au recouvrement d'un titre de recettes de 10 € correspondant à des droits d'entrée pour un groupe d'enfants en 2010, il est demandé l'admission en non-valeur de ce titre.

Avis du Conseil Municipal : approuvé à l'unanimité.

I.2 Décisions modificatives comptabilités M14 / M49 / M4

BUDGET M14

1/ Ouverture crédits DEPENSES et RECETTES Investissement compte 165 à hauteur de 2 000 € pour le remboursement des cautions logements.

2/ Ouverture crédits DEPENSES et RECETTES Fonctionnement à hauteur de 200 € pour le paiement d'une franchise d'assurance (bris de vitre sur voiture lors du débroussaillage en bord de route).

BUDGET M4 – PRE ARGENT

Virement de crédits DEPENSES Fonctionnement du compte 6063 au compte 6541 à hauteur de 10 € pour le financement d'une créance admise en non-valeur par la TP.

Avis du Conseil Municipal : approuvé à l'unanimité.

I.3 Demande de subvention déposée par l'Amicale des donneurs de sang

L'Amicale des donneurs de sang du bassin du lac d'Aiguebelette, qui a pour but de promouvoir le don du sang, proposera à l'automne une pièce de théâtre écrite et jouée par *la Comédie des Rails* afin de rassembler de nombreuses personnes autour de cette grande cause qu'est le don du sang et d'en assurer la promotion.

L'amicale sollicite une subvention afin de l'aider à régler le cachet de la troupe théâtrale.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur François GAUTIER, responsable de la commission communale *Associations*.

Avis du Conseil Municipal : La décision d'allouer une subvention à l'amicale des donneurs de sang est reportée au prochain conseil municipal.

La commission associations va rencontrer Mme Proville présidente du don du sang pour échanger plus en détails des projets et des besoins de l'association.

II URBANISME

II.1 Mise en vente de l' « ex maison » des époux Gardette

Monsieur le Maire rappelle le rapport d'expertise en évaluation immobilière résidentielle établie par l'agence *Actions Services Immobiliers*. L'habitation est désormais libre de tout occupant depuis le 1er août 2018. Après avoir pris attache auprès de l'EPFL et obtenu son accord, il est proposé, comme convenu lors du précédent conseil, la mise en vente de cette habitation et d'en fixer le prix.

Avis du Conseil Municipal : la vente est approuvée à l'unanimité au prix de 215 000 euros.

II.2 Vente de terrain communal pour le projet d'agrandissement du magasin SPAR

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été évoqué, lors du précédent conseil, le projet d'agrandissement du magasin SPAR pour une surface d'environ 250 m² impactant les parcelles communales situées en mitoyenneté.

Suite à la présentation du projet par Monsieur DAMOUR, Monsieur le Maire propose de vendre une surface d'environ 400 m² à détacher des parcelles communales cadastrées section A N° 2412 et N° 2414 à M. DAMOUR et d'en fixer le prix.

Avis du Conseil Municipal : approuvé à l'unanimité.

II.3 Approbation des résultats de la consultation pour futur jardin public « A l'envers de l'endroit »

La remise des offres avait été fixée au 5 juillet dernier.

3 entreprises ont répondu à l'appel d'offres. Suite à l'ouverture des plis et après analyse par Madame Anne-Lise MONNET, paysagiste mandatée pour ce projet, la commission d'ouverture des plis propose de retenir l'entreprise suivante, au regard du règlement de la consultation soit :

- L'Entreprise BERLIOZ de Chambéry pour un montant de 97 899.30€ HT soit 117 479.16 € TTC

Avis du Conseil Municipal : approuvé à l'unanimité.

II.4 Révision du PLU : organisation du débat en conseil municipal du futur PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

II.5 D.I.A.

SCP Castillon /Devred/Ezanno	Route du Col de l'Epine	bâti
Maître ASSIER	Route des Bottières	bâti
Maître NOVEL	Le Neyret	non bâti
Maître ARMAND	Le Neyret	non bâti
Maître LIONNARD	Vaizieux	bâti
Maître ARMAND	La Merlatière	bâti

Avis du Conseil Municipal : Pas de préemption.

II.6 Etat sur PC / CU / DP

PC

CHEYNIS Lionel	Chemin du Clos	maison individuelle
SOUDAN Frédéric	Le Gojat	maison individuelle
GUYETAND Pascale / Laura	Chemin des Terrets	maisons individuelles
DEDUYTSCHAEVER Florent	Chemin des Perrets	maison individuelle
CAVAL'AISE – DUMAS David	Route de la Crusille	abri agricole p/chevaux
PERRET Bruno	Allée de Brignoud	maison individuelle

CU

Maître LIONNARD	Vaizieux	CU d'information
Maître ROUHETTE	Bruchon	CU d'information (X2)
Office notarial YENNE	Chemin du Crochet	CU d'information
Maître ASSIER	Route des Bottières	CU d'information
Maître COTTAREL	Les Giffards	CU d'information
Maître ARMAND	La Merlatière	CU d'information
SCP CASTILLON DEVRED	Route du Col de l'Epine	CU d'information
Maître ARMAND	Les Richards	CU d'information

DP

DEFRANCE Guillaume	Route des Bottières	muret avec grillage + portail
LANOY Clément	Chemin de l'Eglat	réfection façades
GALIVEL Elena	Allée des Cèdres	Modif. dimensions ouvertures
FOIS Christophe	Chemin du Fornius	ravalement façades
DE PACO Pierre	Allée des Valérianes	clôture
ORANGE	La Rossière	relais téléphonie
SERCLERAT Muriel	Les Bottières	clôture grillage + muret
ISAGEO p/Commune de Novalaise	Chemin de Courvaz	division foncière

III PERSONNEL COMMUNAL

III.1 Contrat d'apprentissage et détermination des conditions d'accueil des apprentis

Monsieur le Maire fait part de la possibilité d'accueillir en apprentissage des jeunes dont l'âge se situe entre 16 et 25 ans et sans limite d'âge supérieur pour les travailleurs handicapés.

Le dispositif d'apprentissage présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants.

Le contrat d'apprentissage étant un contrat de droit privé et il revient au Conseil Municipal d'en délibérer.

Il est proposé de recourir au contrat d'apprentissage et de déterminer, d'une manière générale, les conditions d'accueils des apprentis : nombre, tâche, rémunération...

Monsieur le Maire précise qu'il est envisagé d'accueillir un jeune au service technique, dès le mois de septembre.

Avis du Conseil Municipal : approuvé à l'unanimité.

IV. DIVERS

IV.1 Plages : bilan provisoire de la saison estivale 2018

Monsieur le Maire dresse le bilan financier, à ce jour, de chacune des plages de Pré Argent et Bon Vent.

Parc de BON VENT : le chiffre d'affaires global au 26 août est de 72 675.50 €.
Parc de PRE ARGENT : le chiffre d'affaires global au 19 Août est de 109 303 €

	BON VENT			PRE ARGENT		
Année	CA total	CA entrées	Nb d'entrées payantes	CA total	CA entrées	Nb d'entrées payantes
2018	72 675,50 €	68 936,50 €	36 766	109 303,00 €	100 333,00 €	53 511
2017	60 022,50 €	56 446,50 €	30 106	107 059,00 €	97 034,00 €	51 751
2016	56 030,50 €	52 796,50 €	28 158	100 463,50 €	90 607,00 €	48 324
TOTAL	**188 728,50 €**	**178 179,50 €**	**95 030**	**316 825,50 €**	**287 974,00 €**	**153 586**

V INFORMATIONS

V.1 Politique de lecture publique – Courrier du SMAPS demandant engagement de principe après CTL

Monsieur le Maire informe que le SMAPS sollicite un accord de principe de la part de la Commune sur la politique de lecture, dans le cadre des réflexions engagées sur l'après CTL et suite au comité des maires du réseau de lecture.
Monsieur le Maire précise les points de l'engagement.

V.2 Information sur le projet d'extension du réseau d'assainissement au lieudit *Les Giffards* par la C.C.L.A.

Monsieur le Maire présente le plan d'extension de ce réseau.

V.3 Projet d'un cheminement piétonnier sur la RD 916 pour desserte des lotissements, dans le cadre des déplacements doux

Plusieurs représentants des propriétaires des lotissements *Le Clos de l'Epine* et *Le Domaine de l'Epine* ont fait part de leurs souhaits quant à la réalisation d'une desserte piétonne des lotissements : en effet, de nombreux enfants et piétons empruntent la voirie de la RD 916 pour se rendre au collège ou écoles, pour atteindre les équipements sportifs ou Centre Bourg.
Une 1ère réunion a eu lieu le 4 juillet dernier, en présence de M. Million.
Une étude de faisabilité pour réaliser cette desserte piétonne est en cours.

V.4 Remerciements du Chef de Centre pour la participation financière communale aux 130 ans du Centre de Secours de Novalaise

Date du prochain Conseil Municipal : le 2 octobre 2018.

Le secrétaire de séance,
François CHARPINE

Le Maire,
Denis GUILLERMARD

MAIRIE DE NOVALAISE (Savoie)